

De : CREDIT MUTUEL ARKEA
Back-Office Clientèle
1 rue Louis Lichou
29480 LE RELECQ KERHOUON
Tel : +33.298.00.49.34
Fax : +33.298.00.49.36
Mail : back-office.clientele@arkea.com

A : SAGESSE RETRAITE SANTE.
26 RUE REMY DUMONCEL
75014 PARIS

Notre Référence : MX2069697V3
UTI: 41VJ1QP0B600000000000MX00000000001942592P00
Date : 25/01/2022

CONFIRMATION D'UNE OPERATION GARANTIE DE TAUX CAP

Partie A : CREDIT MUTUEL ARKEA

1 rue Louis Lichou
29480 LE RELECQ KERHOUON

Partie B : SAGESSE RETRAITE SANTE.

Nous vous confirmons ci-après (la « Confirmation ») les termes d'une opération de Garantie de Taux (la « Transaction ») régie par la Convention-Cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme conclue entre la « Partie A » ou la « Banque » et la « Partie B » ou le « Client » (la « Convention »), les dispositions de l'Additif Technique « Définitions Communes aux Additifs Techniques » et les dispositions de l'Additif Technique « Garantie de Taux » et, le cas échéant, de tout Complément à ce dernier.

En cas de contradictions entre les stipulations de la présente Confirmation et celles de la Convention, les stipulations de la Confirmation prévaudront conformément à l'Article 5.3 de la Convention.

Article 1. Termes et conditions

Référence de l'opération de Garantie de taux :	MX2069697V3
Date signature de la Convention-Cadre:	18/01/2022
Date de Conclusion de l'opération de Garantie de Taux :	25/01/2022
Date de Commencement :	31/01/2022
Date d'Echéance :	30/09/2026
Acheteur :	SAGESSE RETRAITE SANTE.
Vendeur :	CM ARKEA
Montant Notionnel (MN) – Devise :	12 500 000,00 EUR
Détermination et versement des différentiels	
Payeur du taux variable :	Vendeur
Taux Variable (TV) :	EURIBOR 3Mois
Taux Garanti :	Cap (1%)
Période d'Application des Différentiels:	Toute période de 3 mois ajustée de chaque année civile, à compter de la date de commencement 31/01/2022 jusqu'à la date d'échéance 30/09/2026.
Date(s) de Détermination du Taux Variable :	2 jours ouvrés précédant le début de période
Date de Paiement des Différentiels :	Dernier jour de la Période d'Application sauf si c'est un jour fermé alors se référer à la Convention de Jour Ouvré.
Convention de Jour Ouvré des Différentiels :	Report au Jour Ouvré suivant sauf si l'on change de mois, dans ce cas, on reporte au dernier Jour Ouvré du mois en cours.
Montant des Différentiels Reçus :	Un montant égal au produit du Montant notionnel, de la Base de calcul des différentiels, et de Max (EURIBOR 3Mois - 1% ; 0)
Base de calcul des Différentiels :	LIN ACT/360
Détermination et versement de la prime	
Payeur de la Prime :	Acheteur
Taux de la Prime :	0,25%
Périodicité de la Prime :	Toute période de 3 mois ajustée de chaque année civile, à compter de la Date de Commencement 31/01/2022 jusqu'à la Date d'Echéance 30/09/2026.
Date(s) de versement de la Prime :	Dernier jour de la Période d'Application sauf si c'est un jour fermé alors se référer à la Convention de Jour Ouvré.
Convention de Jour Ouvré de la prime :	Report au Jour Ouvré suivant sauf si l'on change de mois, dans ce cas, on reporte au dernier Jour Ouvré du mois en cours.
Base de calcul de la Prime :	LIN ACT/360
Détermination des Jours Ouvrés relatifs aux :	
- Dates de Détermination du Taux Variable :	TARGET holidays (EUR)
- Dates de paiement :	TARGET holidays (EUR)
Agent de calcul :	Crédit Mutuel Arkéa

Instruction de Paiement Paiement à la Partie B :	Compte n°FR7618829064410006507054092
Notifications partie A :	<p>Nom : CREDIT MUTUEL ARKEA Attention : Back-Office Clientèle Adresse : 1 rue Louis Lichou 29480 LE RELECQ KERHOUON N° Tel : 33298002222 N° Fax : 33298305210</p>
Notifications partie B :	<p>Nom : SAGESSE RETRAITE SANTE. Attention : Adresse : 26 RUE REMY DUMONCEL 75014 PARIS N° Tel : N° Fax :</p>

Article 2. Déclarations

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment, des variations de taux d'intérêt, des cours de change, des cours des actions, ou des indices boursiers.

Au regard de ces risques, chaque Partie déclare et atteste qu'elle dispose des connaissances et de l'expérience en matière d'investissement nécessaires pour évaluer les caractéristiques, les avantages et les risques encourus au titre de cette opération.

Chaque Partie déclare et atteste avoir identifié ses besoins à l'égard de la présente opération par rapport à son activité et sa situation financière et avoir procédé à sa propre analyse des aspects financiers, juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'opération et ne s'en être pas remise pour cela à l'autre Partie.

La Partie A intervient comme partie à la présente opération, et non comme conseil. Elle ne saurait être tenue responsable des conséquences financières de l'intervention de l'autre Partie sur les instruments financiers.
Chaque Partie déclare et atteste conclure cette opération en son nom propre et non en qualité de mandataire.

Les informations contenues dans le présent document ne sont pas non plus considérées comme étant un conseil en investissement ou une recommandation de conclure l'opération.

Les prix des opérations éventuellement conclues dépendront des conditions du marché au moment où les opérations seront éventuellement réalisées. La Banque ne saurait être tenue responsable des conséquences financières ou autres de la mise en œuvre des opérations décrites dans le présent document.

Toute projection, commentaire ou indication qui seraient fournis par la Banque relativement aux coûts, taux de rendements, évolutions probables de cours seront purement indicatifs et ne sauraient constituer une évaluation ou une garantie ; le Client reconnaît que de telles informations peuvent être affectées par l'évolution des marchés ou de certaines hypothèses sur lesquelles elles sont fondées ; elles seront remises à titre d'élément comparatif et ne sauraient se substituer à la propre analyse de la Partie B.

Article 3. Modalité de Paiement

Les paiements concernant la Partie B seront effectués suivant les cas, par débit ou crédit du compte n° FR7618829064410006507054092.

Article 4. Compensation

Nonobstant toute autre clause de la Convention, la Partie B s'interdit expressément d'opérer compensation entre une somme quelconque due par elle au titre d'un prêt consenti par la Partie A (en ce compris tout prêt couvert par la présente Transaction au titre de la Convention) et toute créance qu'elle pourrait détenir par ailleurs à l'encontre de la Partie A au titre de toute Transaction (en ce compris la présente Transaction) se rattachant à la Convention ou à quelque titre que ce soit (à titre principal ou à titre de dommages intérêts, et que l'origine de cette créance soit contractuelle, extra contractuelle ou judiciaire).

Veuillez nous retourner dans les meilleurs délais le double de cette Confirmation dûment signée par vous-même ou par vos représentants habilités.

Bon pour accord

La Partie A :
CREDIT MUTUEL ARKEA

La Partie B :
SAGESSE RETRAITE SANTE.

Par :

Nom et qualité: Signature autorisée

Nathalie HERAUX :

Par :

Nom et qualité :

Caroline MARZIN :



Les parties déclarent que la présente confirmation peut être émise par l'intermédiaire d'un système informatique et peut être signée par les parties par numérisation de la signature d'une personne dûment habilitée au sein de celles-ci (ci-après la « signature numérisée »).

Dans le cadre de la présente Confirmation, régie par la Convention, la signature numérisée fait foi à l'égard des parties de l'identité de la personne habilitée par chacune des parties à signer et de leur consentement aux droits et obligations prévus dans la confirmation.

Les parties déclarent et acceptent que la signature numérisée équivaut à une signature manuscrite et renoncent expressément à engager une quelconque procédure fondée sur l'absence d'une signature manuscrite.

Echéancier :

FIXING EURIBOR 3Mois	DEBUT	FIN	NOMINAL EUR	DATE DE PAIEMENT
27/01/2022	31/01/2022	31/03/2022	12 500 000,00	31/03/2022
29/03/2022	31/03/2022	30/06/2022	12 500 000,00	30/06/2022
28/06/2022	30/06/2022	30/09/2022	12 500 000,00	30/09/2022
28/09/2022	30/09/2022	30/12/2022	12 500 000,00	30/12/2022
28/12/2022	30/12/2022	31/03/2023	12 500 000,00	31/03/2023
29/03/2023	31/03/2023	30/06/2023	12 500 000,00	30/06/2023
28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	12 500 000,00	29/09/2023
27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	12 500 000,00	29/12/2023
27/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	12 500 000,00	28/03/2024
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	12 500 000,00	28/06/2024
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	12 500 000,00	30/09/2024
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	12 500 000,00	31/12/2024
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	12 500 000,00	31/03/2025
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	12 500 000,00	30/06/2025
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	12 500 000,00	30/09/2025
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	12 500 000,00	31/12/2025
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	12 500 000,00	31/03/2026
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	12 500 000,00	30/06/2026
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	12 500 000,00	30/09/2026

Echéancier de la prime :

DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	DATE DE PAIEMENT	MONTANT	DEVISE
31/01/2022	31/03/2022	31/03/2022	5 121,53	EUR
31/03/2022	30/06/2022	30/06/2022	7 899,31	EUR
30/06/2022	30/09/2022	30/09/2022	7 986,11	EUR
30/09/2022	30/12/2022	30/12/2022	7 899,31	EUR
30/12/2022	31/03/2023	31/03/2023	7 899,31	EUR
31/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	7 899,31	EUR
30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	7 899,31	EUR
29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	7 899,31	EUR
29/12/2023	28/03/2024	28/03/2024	7 812,50	EUR
28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	7 986,11	EUR
28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	8 159,72	EUR
30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	7 986,11	EUR
31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	7 812,50	EUR
31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	7 899,31	EUR
30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	7 986,11	EUR
30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	7 986,11	EUR

31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	7 812,50	EUR
31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	7 899,31	EUR
30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	7 986,11	EUR

Siège social

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon
Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - Siren 775 577 018 RCS Brest

Adresse postale

DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES CENTRAUX
29808 Brest Cedex 9

T. 02 98 00 22 22

F. 02 98 30 52 10

www.cm-arkea.com

De : CREDIT MUTUEL ARKEA
Back-Office Clientèle
1 rue Louis Lichou
29480 LE RELECQ KERHOUON
Tel : +33.298.00.49.34
Fax : +33.298.00.49.36
Mail : back-office.clientele@arkea.com

A : SAGESSE RETRAITE SANTE.
26 RUE REMY DUMONCEL
75014 PARIS

Notre Référence : MX2069697V3
UTI: 41VJ1QP0B600000000000MX00000000001942592P00
Date : 25/01/2022

CONFIRMATION D'UNE OPERATION GARANTIE DE TAUX CAP

Partie A : CREDIT MUTUEL ARKEA

1 rue Louis Lichou
29480 LE RELECQ KERHOUON

Partie B : SAGESSE RETRAITE SANTE.

Nous vous confirmons ci-après (la « Confirmation ») les termes d'une opération de Garantie de Taux (la « Transaction ») régie par la Convention-Cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme conclue entre la « Partie A » ou la « Banque » et la « Partie B » ou le « Client » (la « Convention »), les dispositions de l'Additif Technique « Définitions Communes aux Additifs Techniques » et les dispositions de l'Additif Technique « Garantie de Taux » et, le cas échéant, de tout Complément à ce dernier.

En cas de contradictions entre les stipulations de la présente Confirmation et celles de la Convention, les stipulations de la Confirmation prévaudront conformément à l'Article 5.3 de la Convention.

Article 1. Termes et conditions

Référence de l'opération de Garantie de taux :	MX2069697V3
Date signature de la Convention-Cadre:	18/01/2022
Date de Conclusion de l'opération de Garantie de Taux :	25/01/2022
Date de Commencement :	31/01/2022
Date d'Echéance :	30/09/2026
Acheteur :	SAGESSE RETRAITE SANTE.
Vendeur :	CM ARKEA
Montant Notionnel (MN) – Devise :	12 500 000,00 EUR
Détermination et versement des différentiels	
Payeur du taux variable :	Vendeur
Taux Variable (TV) :	EURIBOR 3Mois
Taux Garanti :	Cap (1%)
Période d'Application des Différentiels:	Toute période de 3 mois ajustée de chaque année civile, à compter de la date de commencement 31/01/2022 jusqu'à la date d'échéance 30/09/2026.
Date(s) de Détermination du Taux Variable :	2 jours ouvrés précédant le début de période
Date de Paiement des Différentiels :	Dernier jour de la Période d'Application sauf si c'est un jour fermé alors se référer à la Convention de Jour Ouvré.
Convention de Jour Ouvré des Différentiels :	Report au Jour Ouvré suivant sauf si l'on change de mois, dans ce cas, on reporte au dernier Jour Ouvré du mois en cours.
Montant des Différentiels Reçus :	Un montant égal au produit du Montant notionnel, de la Base de calcul des différentiels, et de Max (EURIBOR 3Mois - 1% ; 0)
Base de calcul des Différentiels :	LIN ACT/360
Détermination et versement de la prime	
Payeur de la Prime :	Acheteur
Taux de la Prime :	0,25%
Périodicité de la Prime :	Toute période de 3 mois ajustée de chaque année civile, à compter de la Date de Commencement 31/01/2022 jusqu'à la Date d'Echéance 30/09/2026.
Date(s) de versement de la Prime :	Dernier jour de la Période d'Application sauf si c'est un jour fermé alors se référer à la Convention de Jour Ouvré.
Convention de Jour Ouvré de la prime :	Report au Jour Ouvré suivant sauf si l'on change de mois, dans ce cas, on reporte au dernier Jour Ouvré du mois en cours.
Base de calcul de la Prime :	LIN ACT/360
Détermination des Jours Ouvrés relatifs aux :	
- Dates de Détermination du Taux Variable :	TARGET holidays (EUR)
- Dates de paiement :	TARGET holidays (EUR)
Agent de calcul :	Crédit Mutuel Arkéa

Instruction de Paiement Paiement à la Partie B :	Compte n°FR7618829064410006507054092
Notifications partie A :	Nom : CREDIT MUTUEL ARKEA Attention : Back-Office Clientèle Adresse : 1 rue Louis Lichou 29480 LE RELECQ KERHOUON N° Tel : 33298002222 N° Fax : 33298305210
Notifications partie B :	Nom : SAGESSE RETRAITE SANTE. Attention : Adresse : 26 RUE REMY DUMONCEL 75014 PARIS N° Tel : N° Fax :

Article 2. Déclarations

Toute opération de marché sur instrument financier à terme comporte des risques, du fait notamment, des variations de taux d'intérêt, des cours de change, des cours des actions, ou des indices boursiers.

Au regard de ces risques, chaque Partie déclare et atteste qu'elle dispose des connaissances et de l'expérience en matière d'investissement nécessaires pour évaluer les caractéristiques, les avantages et les risques encourus au titre de cette opération.

Chaque Partie déclare et atteste avoir identifié ses besoins à l'égard de la présente opération par rapport à son activité et sa situation financière et avoir procédé à sa propre analyse des aspects financiers, juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires de l'opération et ne s'en être pas remise pour cela à l'autre Partie.

La Partie A intervient comme partie à la présente opération, et non comme conseil. Elle ne saurait être tenue responsable des conséquences financières de l'intervention de l'autre Partie sur les instruments financiers.
Chaque Partie déclare et atteste conclure cette opération en son nom propre et non en qualité de mandataire.

Les informations contenues dans le présent document ne sont pas non plus considérées comme étant un conseil en investissement ou une recommandation de conclure l'opération.

Les prix des opérations éventuellement conclues dépendront des conditions du marché au moment où les opérations seront éventuellement réalisées. La Banque ne saurait être tenue responsable des conséquences financières ou autres de la mise en œuvre des opérations décrites dans le présent document.

Toute projection, commentaire ou indication qui seraient fournis par la Banque relativement aux coûts, taux de rendements, évolutions probables de cours seront purement indicatifs et ne sauraient constituer une évaluation ou une garantie ; le Client reconnaît que de telles informations peuvent être affectées par l'évolution des marchés ou de certaines hypothèses sur lesquelles elles sont fondées ; elles seront remises à titre d'élément comparatif et ne sauraient se substituer à la propre analyse de la Partie B.

Article 3. Modalité de Paiement

Les paiements concernant la Partie B seront effectués suivant les cas, par débit ou crédit du compte n° FR7618829064410006507054092.

Article 4. Compensation

Nonobstant toute autre clause de la Convention, la Partie B s'interdit expressément d'opérer compensation entre une somme quelconque due par elle au titre d'un prêt consenti par la Partie A (en ce compris tout prêt couvert par la présente Transaction au titre de la Convention) et toute créance qu'elle pourrait détenir par ailleurs à l'encontre de la Partie A au titre de toute Transaction (en ce compris la présente Transaction) se rattachant à la Convention ou à quelque titre que ce soit (à titre principal ou à titre de dommages intérêts, et que l'origine de cette créance soit contractuelle, extra contractuelle ou judiciaire).

Veuillez nous retourner dans les meilleurs délais le double de cette Confirmation dûment signée par vous-même ou par vos représentants habilités.

Bon pour accord

La Partie A :
CREDIT MUTUEL ARKEA

La Partie B :
SAGESSE RETRAITE SANTE.

Par :

Nom et qualité: Signature autorisée

Nathalie HERAUX :

Par :

Nom et qualité :



Caroline MARZIN :



Les parties déclarent que la présente confirmation peut être émise par l'intermédiaire d'un système informatique et peut être signée par les parties par numérisation de la signature d'une personne dûment habilitée au sein de celles-ci (ci-après la « signature numérisée »).

Dans le cadre de la présente Confirmation, régie par la Convention, la signature numérisée fait foi à l'égard des parties de l'identité de la personne habilitée par chacune des parties à signer et de leur consentement aux droits et obligations prévus dans la confirmation.

Les parties déclarent et acceptent que la signature numérisée équivaut à une signature manuscrite et renoncent expressément à engager une quelconque procédure fondée sur l'absence d'une signature manuscrite.

Echéancier :

FIXING EURIBOR 3Mois	DEBUT	FIN	NOMINAL EUR	DATE DE PAIEMENT
27/01/2022	31/01/2022	31/03/2022	12 500 000,00	31/03/2022
29/03/2022	31/03/2022	30/06/2022	12 500 000,00	30/06/2022
28/06/2022	30/06/2022	30/09/2022	12 500 000,00	30/09/2022
28/09/2022	30/09/2022	30/12/2022	12 500 000,00	30/12/2022
28/12/2022	30/12/2022	31/03/2023	12 500 000,00	31/03/2023
29/03/2023	31/03/2023	30/06/2023	12 500 000,00	30/06/2023
28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	12 500 000,00	29/09/2023
27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	12 500 000,00	29/12/2023
27/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	12 500 000,00	28/03/2024
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	12 500 000,00	28/06/2024
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	12 500 000,00	30/09/2024
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	12 500 000,00	31/12/2024
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	12 500 000,00	31/03/2025
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	12 500 000,00	30/06/2025
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	12 500 000,00	30/09/2025
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	12 500 000,00	31/12/2025
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	12 500 000,00	31/03/2026
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	12 500 000,00	30/06/2026
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	12 500 000,00	30/09/2026

Echéancier de la prime :

DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	DATE DE PAIEMENT	MONTANT	DEVISE
31/01/2022	31/03/2022	31/03/2022	5 121,53	EUR
31/03/2022	30/06/2022	30/06/2022	7 899,31	EUR
30/06/2022	30/09/2022	30/09/2022	7 986,11	EUR
30/09/2022	30/12/2022	30/12/2022	7 899,31	EUR
30/12/2022	31/03/2023	31/03/2023	7 899,31	EUR
31/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	7 899,31	EUR
30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	7 899,31	EUR
29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	7 899,31	EUR
29/12/2023	28/03/2024	28/03/2024	7 812,50	EUR
28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	7 986,11	EUR
28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	8 159,72	EUR
30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	7 986,11	EUR
31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	7 812,50	EUR
31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	7 899,31	EUR
30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	7 986,11	EUR
30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	7 986,11	EUR

31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	7 812,50	EUR
31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	7 899,31	EUR
30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	7 986,11	EUR

Siège social

1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon
Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - Siren 775 577 018 RCS Brest

Adresse postale

DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES CENTRAUX
29808 Brest Cedex 9

T. 02 98 00 22 22

F. 02 98 30 52 10

www.cm-arkea.com